



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°19 -

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

Reçu en préfecture le 12/11/2025

Publié le 12/11/2025

S²LO

ID : 063-216304303-20251104-251104_19-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **24**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Groupement de commandes - Marché de travaux pour l'installation et la maintenance du système de vidéo-protection

SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 4 novembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 29 octobre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,
Hélène BOUDON, Claude GOUILLOU-CHENOT, Isabelle FUREGON,
Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

David DEROSSIS à Stéphane RODIER ;
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Patricia BOSTMAMBRUN à Pierre CONTIE ;
Michelle MAGNOL à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ;
Christophe MANKA à Hélène BOUDON ;
Yoann BENTEJAC à Eric BOUCOURT ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Catherine PAPUT

GROUPEMENT DE COMMANDES - MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE DU SYSTÈME DE VIDÉO-PROTECTION

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;
- **Considérant** que le Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant d'une part de réaliser des économies d'échelle et d'autre part de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation de contrats ;
- **Considérant** que dans ce cadre, il apparaît opportun de constituer un groupement de commande exclusivement constitué en vue de la passation et de l'exécution d'un marché public de travaux pour l'installation et la maintenance du système de vidéo protection entre la Commune de THIERS et la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne (CCTDM) ;
- **Considérant** que ce groupement de commande est constitué temporairement, jusqu'aux termes du marché public ;
- **Considérant** que la CCTDM assurera la coordination de ce groupement ;
- **Considérant** que si les seuils de procédure formalisée sont atteints, la Commission d'Appel d'Offres compétente sera celle de la CCTDM ;
- **Considérant** que si le marché est passé en procédure adaptée, il sera créé une commission des marchés en procédure adaptée ad hoc sans condition de quorum constituée de la façon suivante :
 - Membres de la CMAPA de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne,
 - Membres de la CMAPA de la Ville de THIERS ;

La commission des MAPA du groupement est présidée par le représentant du coordonnateur ;
En cas de partage égal des voix, le président de la commission a voix prépondérante ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 28 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX) ET 2 ABSTENTIONS (Annie CHEVALDONNÉ, Philippe BARRAU):

- **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de THIERS et la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, selon les conditions de la convention constitutive ;
- **Approuve** le fait que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne assume le rôle de coordonnateur dudit groupement de commandes ;
- **Autorise** le lancement de la procédure de passation de marché dans le cadre du périmètre de la convention de groupement de commandes ;
- **Autorise** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes et tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Catherine PAPUT

Le Maire,




Stéphane RODIER